



COMMUNIQUE DE PRESSE

Gap, le 13 octobre 2020

La Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes conteste la suspension de la chasse du lagopède et du tétras lyre devant la justice

La Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes (FDC 05) déplore la suspension de la chasse du tétras lyre et du lagopède alpin ordonnée par le Tribunal administratif de Marseille le 8 octobre dernier jusqu'au 11 novembre 2020 suite à un recours de la Ligue de Protection des Oiseaux PACA (LPO PACA).

Dans les Hautes-Alpes, la chasse des galliformes de montagne est définie par un cadre légal strict avec des plans de prélèvements établis annuellement sur les bases scientifiques de l'Observatoire des Galliformes de Montagne et de l'Office Français de la Biodiversité.

La LPO PACA a reconnu publiquement auprès des instances décisionnelles le rôle négligeable de la chasse sur l'évolution numérique des populations de galliformes de montagne. Elle s'acharne pourtant par dogmatisme à attaquer systématiquement en justice le principe même de la chasse en utilisant ces oiseaux emblématiques comme prétexte et en stigmatisant les chasseurs et leurs représentants. Elle refuse également de participer à toute opération officielle de comptage de ces oiseaux dans le département.

Depuis de nombreuses années, la FDC 05 consacre quant à elle annuellement 120 jours au suivi et à la gestion des galliformes de montagne et de leurs milieux de vie sur l'ensemble des Hautes-Alpes : comptages, études scientifiques, restauration de milieux, protection des zones d'hivernage etc. Cela représente un investissement annuel de plus de 60 000 euros financé par les seuls chasseurs, sans subvention publique. Il faut ajouter à cela les centaines d'heures de travail bénévole fournies chaque année par les chasseurs.

Face à cette injustice, la FDC 05 a décidé de se pourvoir en cassation pour défendre la chasse des galliformes de montagne, élément clé de la culture cynégétique Haut-Alpine.

Contact :

Max MERCURIO : Président de la FDC05

accueil@fdc05.com

Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes

62, route de Sainte Marguerite 05010 Gap cedex accueil@fdc05.com www.fdc05.com

Agréée au titre de la protection de la nature conformément au Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011